



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2023_036

OBJET : Signature d'un contrat de cession pour la pièce « Des Souris et des Hommes » samedi 27 mai 2023 à 20H30 à l'Espace Jean Carnet

Le Maire de la Ville d'Étampes,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L. 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de cession avec La Compagnie du Géant Noir,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Étampes d'organiser la pièce « Des Souris et des Hommes » samedi 27 mai 2023 à 20H30 à l'Espace Jean Carnet,

DÉCIDE

ARTICLE n°1 : de signer un contrat de cession avec la Compagnie du Géant Noir, représentée par Monsieur Sébastien CLERVAL, en sa qualité de Président, domiciliée 102, Allée des Salamandres – 7700 VAUX-LE-PENIL, pour l'organisation de la pièce « Des Souris et des Hommes » samedi 27 mai 2023 à 20H30 à l'Espace Jean Carnet.

ARTICLE n°2 : L'Organisateur s'engage à verser au Producteur, en contrepartie de la présente cession, sur présentation de facture, la somme forfaitaire de 2900 euros TTC, correspondant aux frais, (prestation, déplacements et logistique) engendrés par le spectacle.

ARTICLE n°3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n°4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- La Compagnie du Géant Noir – Monsieur Sébastien CLERVAL, Président.

Fait à Étampes le **14 MARS 2023**

Franck MARLIN
Maire de la Ville d'Étampes

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le **15 MARS 2023**

